

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Châteauneuf-Val-de-Bargis
Séance ordinaire du mardi 9 mai 2023
Date de la convocation 2 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick Rapeau, Maire.

Présents: Mesdames Raymonde Bousignac-Coulon, Céline Maillefer, Maria Legrand, Angélique Quenault.

Messieurs Patrick Rapeau, David Jalquin, Christophe Déléry, Bernard Gandon, Philippe Monchaux, Jacky Quenault

Absents excusés : Mesdames Monique Guillemillot (pouvoir à Madame Raymonde Bousignac-Coulon), Yvette Fontaine (pouvoir à Madame Angélique Quenault), Monsieur Michel Cipolat (pouvoir à Madame Maria Legrand)

Absente : Madame Annita Simon

Approbation du procès-verbal du 13 avril 2023

Le maire soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal du 13 avril 2023, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ouverture de la séance : 18h30

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe Déléry

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour

1 : Délibérations communautaires

2 : Frais de scolarité 2022

3 : Travaux

4 : Forêt

5 : Questions diverses

2023/05-01 Délibérations communautaires

Le Conseil Municipal examine le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Loire

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,**
 - **D'approuver le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Loire**

2023/05-2 Frais de scolarité 2022

Monsieur le Maire explique que le coût global des frais de scolarité a légèrement augmenté et s'élève à 40 511,59 € pour un effectif de 79 élèves.

La quote-part calculée par enfant est donc évaluée à 512,80 €

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité,**
 - **De demander une participation de 542.95 € par élève à toutes les communes de résidence afin d'éviter une augmentation trop importante pour 2023 car malheureusement toutes les charges énergétiques continuent d'augmenter.**

2023/05-3.1 Travaux de voirie

Des devis ont été reçus en mairie :

	RUE DES DAMES	BELLEVUE-CHAMERY	ASVINS
EIFFAGE	63 115.14 € HT 75 738.17 € TTC	63 805.16 € HT 76 566.19 € TTC	33 406.07 € HT 40 087.28 € TTC
COLAS	78 183.32 € HT 93 819.98 € TTC	68 650.20 € HT 82 380.24 € TTC	32 007.20 € HT 38 408.64 € TTC
EUROVIA	85 150.04 € HT 102 180.05 € TTC	73 365.20 € HT 88 038.24 € TTC	35 869.10 € HT 43 042.92 € TTC
MERLOT	52 636.75 € HT 63 164.10 € TTC	43 188.00 € HT 51 825.60 € TTC	21 702.00 € HT 26 042.40 € TTC

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
 - **D'accepter les trois devis de l'entreprise MERLOT**
 - **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent**

2023/05-3.2 Travaux du cimetière

Deux devis ont été reçus en mairie concernant la création d'allées

- Mario Longo : 17 558.69 € HT soit 21 070.43 € TTC
- JAUPITRE Thomas : 26 351.00 € HT soit 31 621.20 € TTC

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
 - **D'accepter le devis de l'entreprise MARIO LONGO pour un montant total de 17 558.69 € HT soit 21 070.43 € TTC**

2023/05-3.3 Travaux de création de toilettes à l'école

Trois devis ont été reçus en mairie.

- SARL DELERY Christophe : 781.00 € HT soit 937.20 € TTC
- Entreprise SIMON Thomas : 8 548.00 € HT soit 10 257.60 € TTC
- Entreprise GUENOT Frédéric : 24 373.77 € HT soit 29 248.52 € TTC
-
- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
 - **D'accepter les devis de la SARL DELERY Christophe pour un montant total de 781.00 € HT soit 937.20 € TTC € HT**
 - **D'accepter le devis de l'entreprise SIMON Thomas pour un montant total de 8 548.00 € HT soit 10 257.60 € TTC**
 - **D'accepter le devis de l'entreprise GUENOT Frédéric pour un montant total de 24 373.77 € HT soit 29 248.52 € TTC**
 - **D'accepter de verser une avance de 30% à l'ensemble des entreprises afin de permettre la commande des matériaux**

2023/05-3.4 Travaux de rénovation des toilettes de la salle des fêtes

Deux devis ont été reçus en mairie

- SARL DELERY Christophe : 3 770.00 € HT soit 4 524.00 € TTC
- Entreprise GUENOT Frédéric : 8 911.92 € HT soit 10 694.30 € TTC
- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
 - **D'accepter le devis de la SARL DELERY Christophe pour un montant total de 3 770.00 € HT soit 4 524.00 € TTC**
 - **D'accepter le devis de l'entreprise GUENOT Frédéric pour un montant total de 8 911.92 € HT soit 10 694.30 € TTC**
 - **D'accepter de verser une avance de 30% à l'ensemble des entreprises afin de permettre la commande des matériaux**

2023/05-3.5 Travaux du bâtiment Mairie-Poste

Des devis ont été reçus en mairie :

- Entreprise PARISOT : 86 660.50 € HT soit 103 992.60 € TTC
- Entreprise SIMON Thomas :19 203.72 € HT soit 23 044.46 € TTC
- Entreprise LELONG Jean Louis : 10 824.00 €
- Entreprise JAUPITRE Thomas (dalle) : 6 720 € HT soit 8 064.00 € TTC
- SARL DELERY Christophe :57 757.00 € HT soit 69 308.40 € TTC

Un devis complémentaire pour le plancher chauffant a été demandé

- SARL DELERY Christophe : 7 174.00 € HT soit 8 608.00 € TTC
- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
 - **De ne pas accepter le devis de l'entreprise Parisot**
 - **D'accepter le devis de l'entreprise SIMON Thomas pour un montant total de19 203.72 € HT soit 23 044.46 € TTC**
 - **D'accepter le devis de l'entreprise LELONG Jean Louis pour un montant total de 10 824 €**
 - **D'accepter le devis de l'entreprise JAUPITRE Thomas pour un montant total de 6 720.00 € HT soit 8 064.00 € TTC**

- D'accepter le devis de SARL DELERY Christophe pour un montant total de 57 757.00 € HT soit 69 308.40 € TTC
- D'accepter le devis complémentaire de la SARL DELERY Christophe pour un montant total de 7 174.00 € HT soit 8 608.00 € TTC
- D'accepter de verser une avance de 30% à l'ensemble des entreprises afin de permettre la commande des matériaux

Monsieur Christophe Déléry quitte la salle à 19h20 afin de délibérer sur les entreprises retenues, ou non, concernant les trois groupes de travaux

Monsieur Déléry réintègre la séance après délibération à 19h25

2023/05-3.6 Travaux de création de bâches incendie au Mont et à Asvins

Monsieur Le Maire explique, que nous devons reporter les travaux puisqu'en effet des devis complémentaires doivent nous être adressés compte tenu de l'évolution du coût des travaux et des matériaux.

A la réception de ces devis, une décision sera prise lors d'un prochain conseil

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
 - **D'accepter le report des travaux**
 - **D'examiner les devis à réception lors d'un prochain conseil**

2023/05-4.1 Forêt : Aménagement de la forêt communale : Bilan à mi période (2010-2029) et orientations

Monsieur le Maire explique qu'une réunion de la commission Forêt étang s'est tenue le 15 mars en présence de deux représentants de l'Office National des Forêts, Monsieur Hervé POMPONNE responsable de l'unité territoriale Haut Nivernais, et Monsieur Jean GAUVIN spécialiste de l'aménagement forestier.

Le thème central de cette réunion fut la présentation par l'ONF du bilan à mi-parcours de l'aménagement de notre forêt communale.

L'ONF après avoir rappelé les caractéristiques majeures de notre forêt communale (la seconde en taille de l'unité territoriale derrière celle Varzy) a présenté une analyse technique et financière des coupes et travaux de régénération et amélioration entrepris dans la forêt ces dix dernières années et établi des propositions pour le futur concernant l'assiette des coupes en tenant compte du changement climatique et des capacités de financement et de réalisation de la commune.

En synthèse de cette réunion, la commission

- S'est accordée sur un nouvel état d'assiette de coupes proposé par l'ONF avec en particulier, la mise en régénération naturelle de la parcelle 8b et la régénération par plantation de la parcelle 31a d'ici la fin de l'aménagement (2029).
- S'est félicitée du constat de l'avancement significatif de l'ouverture des cloisonnements dans les parcelles, ce qui permet de sortir les bois en préservant mieux les sols forestiers.
- A pris conscience de la faiblesse du réseau routier intra massif et de la nécessité d'engager des travaux de création et renforcement de routes forestières.
- A bien noté que le recrutement d'un nouvel agent technique territorial, en charge notamment de notre forêt communale est demandé par Monsieur POMPONNE à sa hiérarchie, avec prise de poste si possible avant la fin de l'année.

L'ONF a produit un document qui a été diffusé aux membres du conseil municipal afin que celui-ci puisse prendre une délibération validant, le choix de régénérer la 8b et la 31A d'ici la fin de l'aménagement, et le nouvel état d'assiette de coupes. Ce document comporte également des recommandations sur le renforcement du réseau de routes de la forêt communale.

Ces éléments étant exposés, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les propositions faites.

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
 - **D'approuver le choix de régénérer les parcelles 8b et 31A d'ici la fin de l'aménagement, ainsi que le nouvel état d'assiette de coupes proposé par l'ONF**
 - **De reconnaître la nécessité d'améliorer la desserte routière de la forêt communale et donc d'investir dans ce domaine et pour cela de rechercher des financements en complément du réinvestissement d'une partie des produits des coupes de bois.**

2023/05-4.2 Forêt : Reboisement Parcelle 21B : consultation des entreprises de travaux pour reboisement

Une consultation d'entreprises a été ouverte du 8 mars au 28 avril, pour le reboisement de la parcelle 21b. Nous avons reçu deux réponses sur le lot 2 « fourniture et mise en place des plants » mais aucune sur le lot 1 « préparation de végétation et de sol avant plantation ».

L'ONF a vérifié les 2 réponses au lot 2 et engagé une deuxième consultation d'entreprises sur le lot 1 de préparation de végétation et de sol (broyage et potets).

La préparation avant plantation devrait avoir lieu cet été et la plantation cet automne. Les travaux bénéficient d'une subvention de 60%.

2023/05-4.3 Forêt : Renouvellement adhésion PEFC (promouvoir la gestion durable de la forêt)

Monsieur le Maire précise que l'adhésion au système de certification forestier PEFC arrive à échéance le 31 décembre 2023. La contribution financière a une durée de 5 ans. (Soit 510.26 €).

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
 - **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'engagement à la certification PEFC pour une durée de 5 ans pour 510,26 €.**

Questions diverses :

- les élections des délégués municipaux se feront le vendredi 9 juin à 18h
- arrêté de tirs pour les corbeaux sur la chaume
- un rappel des horaires des canons effaroucheurs sera envoyé aux agriculteurs
- réclamation de Monsieur Sauvage, le sujet sera abordé lors du conseil d'école du 30 mai 2023
- vitesse route de Chamery, un courrier sera envoyé au Département pour un contrôle de vitesse
- arrêté de péril (plusieurs arrêtés ont été pris)

- contrats des agents techniques espaces verts (le renouvellement sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal)
- la demande de l'Attribut est acceptée
- la démission de Madame Annita Simon sera actée le 9 juin 2023
- le remplacement de Madame Marie-Pierrette Niez lors de ses congés sera effectué par Madame Virginie Pierrat
- le renouvellement des jurés d'assises à la Mairie de Pouilly le mercredi 10 mai à 9h30
- le festival Deux Croches Loire (date à venir)
- le comité des fêtes demande un branchement permanent avec une intensité suffisante du compteur électrique pour les festivités sur la Chaume
- l'organisation du 14 juillet sera examinée lors d'une prochaine réunion.

La séance a été suspendue à 20h15 pour donner la parole à Madame Charrault

Reprise de la séance à 20h16

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h17

La secrétaire de séance,
Monsieur Christophe Déléry



Le Maire,
Monsieur Patrick Rapeau



Rendu exécutoire après : **10/05/2023**
Transmission des délibérations en Préfecture
le **10/05/2023**
Affichage du compte-rendu le **10/05/2023**